

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Faits d'ailleurs FRANCE/DROME • UN HOMME TABASSÉ DANS LE TRAIN

**Lundi**, le passager d'un train reliant Montélimar et Valence a été tabassé par quatre hommes âgés de 17 ans à 35 ans, à qui il avait demandé de mettre le son de la musique de leur téléphone moins fort. La victime a huit jours d'interruption temporaire de travail (ITT), rapporte France Bleue. Les quatre individus – trois majeurs et un mineur – ont été interpellés à la sortie du train en gare de Valence par des agents de la sûreté ferroviaire. Les trois majeurs ont été présentés, hier, au parquet de la Drôme pour être poursuivis en comparution immédiate ce jeudi.

## BRETAGNE • IVRE ET DROGUÉ AU VOLANT, IL PERCUTE ET BLESSE GRAVEMENT TROIS ADOLESCENTES

**L'accident** s'est produit le 9 juillet, vers 20 h 30, dans la commune de Ploeren dans le Morbihan, en Bretagne. Un conducteur alcoolisé et sous l'emprise de stupéfiants a renversé trois adolescentes, qui ont été hospitalisées. Deux d'entre elles se trouvent dans un état grave. Selon les premiers éléments, le conducteur était en train de saluer des connaissances qui se trouvaient à l'intérieur d'un bar, alors qu'il était toujours au volant de sa camionnette. Selon les informations de France Bleue, le conducteur de 32 ans, maçon de profession, a été déféré devant le parquet de Vannes le 10 juillet, avant d'être incarcéré.

## ESSONNE • UN ENFANT DE SIX ANS MEURT ÉCRASÉ SOUS UN RER C

**Un** enfant de six ans est mort, lundi, écrasé par le RER C, après être descendu sur la voie à Egly, dans l'Essonne, ont indiqué des sources concordantes. En début de soirée, l'enfant, qui vivait près du passage à niveau d'Egly, une petite commune située à 40 kilomètres au sud de Paris, a très brièvement échappé à la surveillance de son grand frère de 15 ans. Il est descendu sur la voie au moment où le train arrivait, a précisé le parquet d'Evry, confirmant une information des gendarmes.

Rassemblés par SCOM

# Ndjolé: il confond un être humain à un singe et tire sur lui

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**N**DJOLÉ, le chef-lieu du département de l'Abanga-Bigné, vient d'enregistrer un drame pour le moins insolite. En effet, une quinquagénaire, Antoinette N., a été criblée de balles au cours d'un accident de chasse. L'auteur de cette méprise, un jeune homme, Oyane N., affirme l'avoir confondu à un singe. La victime est actuellement en soins intensifs à Lambaréné. Tandis que le chasseur imprudent a été placé le 14 juillet dernier en détention préventive à la maison d'arrêt du chef-lieu du Moyen-Ogooué. Selon une source policière proche du dossier, les faits se sont produits le 8 juillet dernier vers 13 heures au quartier TP Angouma. Oyane N. est à son domicile, lorsque son téléphone sonne. Au bout du fil, un ami l'informe de ce qu'un singe est en train de se déplacer sur un arbre. Sans perdre un seul instant, le chasseur s'arme de son fusil de type calibre 12 et se rend au lieu indiqué. Une fois sur place, Oyane N. et les deux amis qui l'accompagnent détectent effectivement la présence d'un primate, qui s'agite d'ailleurs dans le feuillage. Aussi, le chasseur se positionne et ouvre immédiatement le feu sur l'animal. Touchée, la cible tombe au pied de l'arbre. Sauf que, contre toute attente, ce ne sont pas les cris d'un animal qui les accueillent mais plutôt ceux d'une personne. Il s'agissait d'Antoinette N. assise au pied de l'arbre, criblée de balles à la hauteur du visage et baignant dans une mare de sang. C'est la panique. Les trois jeunes préviennent les voisins parmi lesquels le père du tireur qui met promptement son véhicule à disposition, pour conduire la blessée au Centre médical de Ndjolé pour les premiers soins. Mais, au regard de la gravité de ses blessures, Antoinette N. est évacuée vers Lambaréné. Entendu par les éléments de la brigade centre de gendarmerie de Ndjolé, dans le cadre de l'en-

quête préliminaire, Oyane N. est mis aux arrêts. Avant d'être déféré devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné. Celui-ci, après audition le place sous mandat de dépôt à la prison de la localité. Une source judiciaire proche du Palais de justice de la ville du Grand Blanc indique que le chasseur "imprudent" comparaitra le 22 août prochain. Il est à noter que la quinquagénaire ne s'est pas portée partie civile. Elle sera donc absente lors de cette audience.



Photo: Esaïe NDILOROU/ L'Union

La prison centrale de Lambaréné, où le jeune Oyane N. attend son jugement.



**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

**Date de lancement :** 13 juillet 2021  
**Appel à manifestation d'intérêt :** N° AM1002-0621-FMCT  
**Nom du projet :** La Baie des Rois  
**Construction d'un Immeuble de Bureau et de commerce**  
**Source de financement :** FMCT

**1. OBJET**  
 Par le présent appel à manifestation d'intérêt, la société **Facade Maritime du Champ Triomphal** se propose d'arrêter une liste restreinte des candidats qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour la construction d'un bâtiment de 5 niveaux d'environ 4000 m<sup>2</sup> SHON, sur un terrain de 3 200m<sup>2</sup>, y compris travaux d'aménagement paysagers, voiries et création de parking sur le site de la Baie des Rois.  
 La présente annonce concerne la pré-sélection des candidatures du marché allotté en 15 lots :

- Lot n°1 : Fondations spéciales
- Lot n°2 : Gros-œuvre / Ailettes bois
- Lot n°3 : Terrassement / VRD / Clôtures
- Lot n°4 : Stanchéité
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures / Bardage façade
- Lot n°6 : serrurerie - portails
- Lot n°7 : Cloisons - doublages - faux plafonds
- Lot n°8 : Menuiseries intérieures
- Lot n°9 : Revêtements de sols durs
- Lot n°10 : Peintures intérieures
- Lot n°11 : Cloisons amovibles
- Lot n°12 : Ascenseurs
- Lot n°13 : Electricité CPO / CFA
- Lot n°14 : CVC / Plomberie
- Lot n°15 : Espaces verts

**2. PARTICIPATION**  
 Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux candidats qui ne sont pas concernés par des mesures d'exclusion et d'incapacité.

**3. CRITERES DE QUALIFICATION**  
 Les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

**4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**  
 Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- Une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués ;
- Les documents attestant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce ;
- Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois ;

**5. CRITERES DE PRESELECTION**  
 Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- Une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année n-1 ;
- Une attestation CNSS du trimestre précédent ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- Liste du matériel ;
- La liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente ;
- Les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;
- La liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre sociétés. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Ils ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un original, 4 copies et une version électronique sous clé USB.

Le candidat doit justifier d'une expérience de plus de 10 ans (à préciser) dans les prestations similaires ;

Le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.) ;

**DATES LIMITES DE DÉPÔT DES OFFRES, LIEU DE DÉPÔT ET D'OUVERTURE DES PLES**  
 Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être adressés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **26 août 2021 à 15 heures** ;

**FACADE MARITIME DU CHAMP TRIOMPHAL**  
 Boulevard du bord de mer  
 B.P. 879 LIBREVILLE GABON  
 Tel. 076 50 11 52  
 Mail : contact@fmct-gabon.com

Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital de 15.010.000.000 de FCFA  
 Siège Social : Boulevard du Bord de Mer - B.P. 3 873 Libreville Gabon